

TENNIS CLUB DE CLAYE SOUILLY
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT
FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP : VILLE : Date de naissance :

Adresse mail (indispensable) :

TEL. DOM : PORT 1 :

PORT 2 :

Classement AOUT/SEPTEMBRE 2024 :

JOURS ET HORAIRES PREVUS (sous courts couverts)

A remplir avec le responsable le jour de l'inscription

- | | | | |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|--------|
| 1. mercredi de 9h à 20h | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 2. samedi de 9h à 17h | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 3. semaine Lundi | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 4. semaine Mardi | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 5. semaine Jeudi | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |
| 6. semaine Vendredi | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> | SAUF : |

FORMULES, DETAILS ET MONTANT DES COTISATIONS

A SAVOIR : Toute formule inclut : la licence + l'accès aux terrains la semaine + le week end de 8h à 22h.

FORMULES avec charte	DETAILS	TARIFS	
A	Jeunes (7/17 ans) de 2007 à 2017 ; 2 h/semaine, 4 maximum /cours	350 €	○
B	Jeunes (7/17 ans) de 2007 à 2017 ; 3 h/semaine, 4 maximum/cours	410 €	○
A ET B	Caution pour respect de la charte	100 €	○

FORMULES sans charte	DETAILS	TARIFS	
A	Jeunes (7/17 ans) de 2007 à 2017 ; 2 h/semaine, 4 maximum /cours	450 €	○
B	Jeunes (7/17 ans) de 2007 à 2017 ; 3 h/semaine, 4 maximum/cours	510 €	○

Réductions familles	3 inscrits minimum	5% (total)	○
----------------------------	--------------------	------------	---

OBLIGATOIRE	Entraînement physique OBLIGATOIRE horaire à définir 1H30	gratuit	
	Bip permettant l'entrée au club	15 euros	○

TOTAL :

Une attestation, remplaçant le certificat médical, devra être remplie sur place.

Réservé au club :	chèques <input type="checkbox"/>	Carte bancaire <input type="checkbox"/>	Chèque vacances <input type="checkbox"/>
Déjà possesseur d'un bip <input type="checkbox"/>			

TENNIS CLUB DE CLAYE SOUILLY

Association déclarée régie par la loi de 1901
N° SIRET : 327 374 823 00026
Agrément Jeunesse et Sports n° AS 77 920 578
Adhérent F.F.T n° 37 77 0012

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE TENNIS 2024-2025

L'école de tennis est réservée aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2017.

Les enfants inscrits à l'école de tennis en 2023-2024 restent prioritaires pour cette année.

Les cours auront lieu sous les courts couverts au stade Clément Petit.

Nous rappelons que l'inscription à l'école de tennis (formules A, B) donne droit à un cours par semaine avec moniteur, à partir de la dernière semaine de septembre jusqu'à mi-juin (sauf pendant les vacances scolaires). Les formules A et B donnent la possibilité de jouer tous les jours de 8h à 22h.

Le responsable de l'école de tennis se réserve le droit de sélectionner les enfants en fonction du niveau, de l'assiduité aux cours et de la motivation. Ce dispositif nécessite l'acceptation d'une charte d'engagement à la pratique de la compétition (participation aux rencontres par équipes, au trophée Philippe Chatrier et à 5 tournois individuels minimum). Les non signataires de la charte peuvent bénéficier d'entraînements à des conditions tarifaires différentes.

L'entraînement physique est obligatoire pour les entraînés.

Le club demande une caution de 100€ qui sera encaissée en fin de saison si la charte d'engagement n'a pas été respectée.

Le responsable de l'école de tennis essaiera de satisfaire, dans la mesure du possible, les souhaits des enfants et des parents concernant le jour et l'heure des cours. En revanche, il se réserve le droit, en cours d'année, de modifier les groupes en fonction des progrès accomplis, dans l'intérêt de l'enfant et dans la mesure du possible.

L'inscription à l'école de tennis implique le respect de son règlement.

Les trajets pour se rendre à l'école de tennis s'effectuent sous la responsabilité exclusive des parents qui doivent s'assurer de la présence des moniteurs avant de laisser les enfants au club.

Les enfants sont sous la responsabilité des moniteurs uniquement pendant l'heure de cours.

Les enfants devront avoir une attitude correcte vis-à-vis des moniteurs et des autres enfants. Ils devront en particulier suivre les directives qui sont données, notamment en ce qui concerne la sécurité et la discipline, tant sur les cours que dans l'enceinte du club. En cas de trouble excessif et après information aux parents, l'enfant concerné pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'école de tennis (sans remboursement de cotisation). Pour le bon déroulement des séances, le moniteur se réserve le droit de demander aux parents de ne pas assister entièrement à celles-ci.

En cas d'abandon de l'activité en cours d'année, en aucun cas la cotisation versée en début d'année ne sera restituée partiellement ou en totalité.

Les enfants désireux de pratiquer le tennis sans prendre de cours peuvent le faire en prenant simplement une cotisation au club.

DROIT A L'IMAGE

Autorise le Tennis club de Claye Souilly à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant, réalisées dans le cadre de manifestations ponctuelles. Les photographies sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants (liste non exhaustive) : Publication dans une revue, ouvrage ou journal, diffusion sur le site web du tennis club de claye souilly, sur la page facebook du club.....

RGPD nous vous informons que les données personnelles seront traitées conformément à la réglementation en vigueur à la FFT. Plus d'informations sur le lien suivant : <https://www.fft.fr/politique-de-confidentialite>

A..... LE.....

SIGNATURE

TENNIS CLUB de CLAYE – SOUILLY

Charte des entraînés 2024 – 2025

Tu fais partie du centre d'entraînement. Tu aimes la compétition. Le tennis est pour toi plus qu'un loisir. Tu aimerais être plus fort et mieux classé.

Saches que tu fais partie des meilleurs dans ta catégorie d'âge. Le club a choisi de t'aider en participant financièrement aux deux-tiers de tes entraînements pour que tu puisses progresser au maximum.

En retour, le club attend de toi que tu t'investisses et que tu le représentes.

T'engages-tu :

- à participer à tous les matches par équipes (championnat de Seine et Marne par équipes)
- à participer à l'entraînement physique 1h30 par semaine
- à t'inscrire au tournoi Philippe Chatrier (championnat de Seine et Marne individuel)
- à t'inscrire au minimum à 5 tournois individuels avant le mois d'avril

Ce programme te permettra de faire environ 15 matches, ce qui est un minimum pour ta progression.

o **je m'engage**

DATE :

Signature du joueur

Signature des parents

TENNIS CLUB DE CLAYE SOUILLY

Association déclarée régie par la loi de 1901

IMPORTANT :

POUR LES ENFANTS DÉJÀ INSCRITS A L'ECOLE DE TENNIS EN 2023-2024 :

FINALISATION DE L'INSCRIPTION + CHOIX DES HORAIRES **DIRECTEMENT AU CLUB :**

DU MARDI 27 AOÛT AU VENDREDI 30 AOÛT DE 17h à 20h, ET AU FORUM DES ASSOCIATIONS LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024 de 9h à 17h.

Prévoir le règlement lors de l'inscription, **les règlements en espèces au forum ne seront pas acceptés**, merci.

Vous pouvez régler par carte bancaire, chèques et chèques vacances.

QUELQUES REDUCTIONS.....

PASS AGLO SPORT – jusqu'à 17 ans

Cette année encore la communauté de commune Roissy Pays de France vous propose de bénéficier d'une réduction de 60 € sur la cotisation sportive de votre enfant.

Pour cela il suffit de suivre la procédure suivante :

- Vous vous connectez sur le site : <https://www.roissypaysdefrance.fr/vivre/sport/passaglo-sport>

Aller en bas de page et remplir le formulaire de demande de PASS AGLO SPORT. Vous aurez besoin de télécharger votre pièce d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Bien indiquer dans la ligne nom du club : tennis club de Claye Souilly. Vous validez le formulaire.

- Lorsque le formulaire sera traité par l'agglomération Roissy pays de France vous recevrez par mail un bon avec un numéro. Il faudra imprimer ce bon et nous le rapporter au club lors de votre inscription. Les 60 € seront directement déduit du montant de l'inscription. **Attention** : pas de pass aglo sport sous forme de capture d'écran, de photo, uniquement une version papier.

Cette remise est sans condition de ressources et ne peut être demandée qu'une seule fois par enfant. Mais vous pouvez faire une demande pour chacun de vos enfants.

ATTENTION LES BONS DOIVENT ETRE REMIS AU TENNIS CLUB, LORS DE VOTRE INSCRIPTION, AVANT LE 15 OCTOBRE 2024.

Vous pouvez dès aujourd'hui faire votre demande de PASS AGLO SPORT, le site est ouvert.

Après cette date la remise de 60 € ne sera plus possible !

LABAZ – concerne les jeunes de 15 à 17 ans

La Région Ile de France vous propose une aide de 100 € pour l'inscription au tennis.

Si vous souhaitez en bénéficier pour la saison prochaine, il faudra télécharger l'application LABAZ et nous fournir une copie du QR CODE et du numéro situé en dessous. Les 100 € seront déduits de votre adhésion.

AIDE AUPRES DE VOTRE COMITE D'ENTREPRISE

Renseignez-vous auprès de votre Comité d'entreprise, certains peuvent vous donner une aide pour inscrire vos enfants au tennis. Si vous avez besoin d'un justificatif de paiement merci de faire votre demande par mail. Les attestations seront émises à partir du mois d'octobre/novembre.